Assemblée Générale du

Syndicat des Propriétaires Forestiers du Finistère

Samedi 16 septembre 2023 – Le Nivot

Ordre du jour

1. **Assemblée générale ordinaire – partie statutaire**
    - Rapport financier,
    - Approbation comptes 2022,
    - Rapports moral et d'activités,
    - Quitus aux administrateurs,
    - Action syndicale : satisfaction pour 2022 et attentes pour 2024

2. **Echanges avec nos partenaires**
   5 stands et en petits groupes :
    - Incendies 2022 et conséquences en matière de DFCI,
    - Déploiement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP),
    - Les évolutions du futur SRGS,
    - Le nouveau label « Bois Breton Durable »,
    - Le nouveau syndicat des forestiers bretons,

3. Témoignage sur le thème de la prise en compte de la **biodiversité** dans la gestion multifonctionnelle de la forêt par **Marc DECONCHAT, directeur de recherche INRAE** et Directeur du programme BIOSEFAIR (INRAE)

4. Assemblée générale **extraordinaire** portant sur la **fusion** au 31/12/2023 du syndicat forestier du Finistère dans le **syndicat forestier Breton** nouvellement créé.

5. **Conclusion**

AG 2022 – Syndicat Propriétaires Forestiers Finistère –

Résolutions, satisfaction, attentes, soumises à vote

Première résolution : « L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2022 »

Deuxième résolution : « l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour la gestion 2022 du syndicat »

Troisième résolution : « l'assemblée approuve le rapport moral présenté par le président »

Satisfaction 2022 : En 2022 l'action syndicale vous a : très satisfait(e) – satisfait(e) – peu satisfait(e) – pas du tout satisfait(e).

Attentes 2022-2023 : En 2023, mes attentes prioritaires en tant que propriétaire forestier sont :

- l'assurance
- la défense de mes droits de propriétaire privé
- la gestion de mon patrimoine, la valorisation de mon bois
- l'obtention d'aides
- la vente du carbone, des services environnementaux
- l'information sur l'impact du réchauffement climatique sur la forêt
- l'information juridique, forestière, environnementale, et fiscale
- autres

Quatrième résolution : l'assemblée, réunie en **Assemblée générale extraordinaire**, approuve la **fusion** du Syndicat Forestier du Finistère au sein du Syndicat Forestier Breton (emportant adhésion automatique des membres et transfert des biens au profit du Syndicat régional) et la **dissolution** du Syndicat Forestier du Finistère. Elle décide de dissoudre le Syndicat Forestier du Finistère à compter du 31 décembre 2023 et confie au Président tout pouvoir pour assurer la bonne exécution de la présente délibération et la gestion des affaires courantes du Syndicat Forestier du Finistère jusqu'à la date de sa dissolution.

AG 2023 – Rapport d'activités 2022-2023

Chers adhérents, adhérentes et amis forestiers,

L'année 2022 a été marquée par les **incendies de l'été dans les Monts d'Arrée**, « grenier à bois » du Finistère, l'**intensification des attaques à l'encontre des forestiers privés et des plantations résineuses** et la construction du projet de **syndicat forestier Breton**. Notre activité syndicale a été plus intense que jamais, tant au plan opérationnel pour répondre au quotidien à vos attentes que stratégique pour bien anticiper le futur. Et le 10 septembre 2022 nous avons eu le plaisir de nous retrouver, avec nos principaux partenaires, lors de notre Assemblée Générale.

En effet, aux activités habituelles **d'assurance des 13227 ha de nos adhérents**, de gestion de nos 480 **adhésions**, de **représentation de la « forêt »** et de ses propriétaires dans les instances et **commissions** variées du département, de la région et de l'union nationale se sont ajoutées des contributions stratégiques au sein du **comité de pilotage pour la restauration des Monts d'Arrée** suite aux incendies, des groupes de travail pour la **mise en œuvre d'une DFCI** plus performante, des réunions préparatoires à l'élaboration de la **charte 2024 du PNRA et** enfin des comités départementaux pour le déploiement de la SNAP.

Nous continuons le travail de défense de vos intérêts avec le **concours de notre avocat** Maître Saout dans le domaine du déploiement des réseaux (fibre ou électricité), des **accidents** vis-à-vis de ces mêmes réseaux, et aussi dans le domaine de la validation des documents de gestion (PSG) dans les sites à forts enjeux environnementaux (**sites classés** par exemple).

Dans le domaine de la chasse, avec la Fédération des Chasseurs Finistériens, nous mettons en œuvre les dispositions réglementaires relatives à la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique, **dans une logique de prévention, grâce à vos déclarations de plantation.** Cela conduit à des **plans de chasse en hausse**. Nous sommes en alerte vis-à-vis du développement de la population de cerfs dans l'est du département.

Dans le domaine de la valorisation de votre patrimoine, le syndicat a continué à vous fournir des avis éclairés, susceptibles de vous éviter d'être trompé ou manipulé par des acheteurs ou prestataires peu scrupuleux et a conseillé nos adhérents dans le domaine du **Label Bas Carbone avec le soutien de Fransylva Services.**

Pour anticiper la demande de **bois local**, dans une logique de circuit court, favorisant la réduction des émissions de CO2, le syndicat contribue activement aux programmes **Forêt-Bois Pays de Brest** et **Quimper Bretagne Occidentale** et a déposé la **marque « Bois Breton Durable »**

Nous avons intensifié notre effort de communication dans les domaines de la **gestion durable et l'investissement en forêt**. Ainsi, avec le concours de notre **équipe de référents** terrains, nous avons organisé des **réunions terrains locales** et des visites en forêt au profit des **élus**, des **médias locaux**, de la **préfecture**, du **monde agricole**.

Par ailleurs notre journal « **Forets et Forestiers** » a continué à vous informer au travers de ses éditoriaux, bons à savoir, articles de fonds, débats d'idées. Notre **site web**, vous fournit des informations détaillées sur notre organisation, nos services, vous présente et commente l'actualité forestière et syndicale et vous donne accès à de nombreux documents fondamentaux pour la gestion de votre forêt.

Nous apportons une contribution financière importante au fonctionnement de **l'union régionale et de l'union nationale** et avons participé activement au projet de création d'un **syndicat forestier breton.**

Enfin nous cherchons à comprendre comment **anticiper l'impact du réchauffement climatique** sur la forêt Finistérienne par nos relations avec le CETEF, le CRPF, le suivi des travaux de l'INRAE, l'accès aux sites climessences et bioclimsol.

Bureau – référents - commissions.

Le syndicat a représenté la forêt et ses propriétaires dans les commissions et comité de pilotage suivants :

Au niveau national : les réunions de présidents.

Le syndicat prend des positions centrées sur la défense des intérêts des adhérents finistériens. C'est ainsi que nous avons décidé de créer la marque « Bois Breton Durable » en tant qu'alternative / complément à PEFC.

Au niveau régional : la Commission Régionale de la Forêt et du Bois, les réunions du CA de l'Union Régionale, le comité régional du déploiement de la SNAP

Au niveau départemental :

Commissions, comités de pilotage, réunions filières	Titulaire	Suppléant
CDPNAF	G Le Vallegant	B Rayssiguier
CDNPS (Commission des sites)	G Le Vallegant	B Rayssiguier
CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole)	C Cormier	R Helou
Commission Technique SAFER	C Cormier	R Helou
Commission Chasse et Faune Sauvage	B Genouel	À désigner
Comités de pilotage Natura 2000 : Secteur Nord	B Genouel	
Comités de pilotage Natura 2000 : Secteur Centre	José Le Guélaff	
Comités de pilotage Natura 2000 : Secteur Sud Ellé - Laita	G Le Vallegant	C Bonetti
SDAGE / CLE Sage Aulne – Ouest Co	J Le Guelaff / A Le Pape	
Comité pilotage Ensemble développons la filière bois Pays de Brest	B Rayssiguier	Y-M Quéau
Comité pilotage Quimper Bretagne occidentale	G Le Vallegant	A Coic
CDAF – Syndicat Forestiers privés Finistère	B Rayssiguier	
CDAF – Propriétaires forestiers	G Le Vallegant / Y Riou	C Cormier

Commissions, comités de pilotage, réunions filières	Titulaire	Suppléant
Comité Départemental déploiement SNAP	B Rayssiguier	G Le Vallegant
Comité pilotage Extension Réserve Vennec	B Rayssiguier	
Création Espaces Naturels Sensibles	B Rayssiguier	
Réunions PNRA	G Le Vallegant	B Rayssiguier / C Cormier
CLI Mont d'Arrée	G Le Vallegant	B Rayssiguier
Réunions CNPF	B Rayssiguier	B Genouel
Réunions Fransylva régionales	B Rayssiguier	B Genouel
Réunions Fransylva nationales	B Rayssiguier	
Commission Régionale Forêt et du Bois	B Rayssiguier	
Réunions CETEF	G Le Vallegant	C Cormier

Notre présence dans toutes les réunions organisées par ces instances permet d'inscrire la forêt et ses propriétaires dans le paysage économico - socio - écologique Finistérien.

Nous travaillons de concert avec les mondes de l'agriculture et la chasse pour élaborer des positions communes sur l'utilisation des espaces agricoles et naturels. C'est tout particulièrement le cas lors des CDPENAF et CDPNS.

En 2022-2023, **quatre nouveaux sujets** ont nécessité une implication active du syndicat pour la défense des intérêts des adhérents :

- Le comité de pilotage pour la **restauration des Monts d'Arrée suite aux incendies**. Ce comité a été le lieu d'attaques récurrentes de plusieurs associations pour promouvoir le désenrésinement des Monts d'Arrée. Nous y avons répondu par nos actions de communication et par la production de notes et courriers à destination du président du Conseil départemental, du préfet, de la Présidente du PNRA

- Les réunions pour la future **charte 2024** du PNRA. Là aussi, sous couvert de défense de la biodiversité, il a été demandé l'arrêt des plantations résineuses par des associations environnementales et le Conservatoire Botanique National de Brest.
- Les nombreux groupes de travail, études et exercices relatif à la mise en place d'une **DFCI** plus efficace. Nous avons été amenés à « interpeller » l'administration sur les choix de priorité en cas d'intervention, le développement des pistes et points d'eau, la mobilisation du monde agricole pour assurer des interventions rapides contre les incendies
- Les comités départementaux SNAP, complétés par les réunions directes avec la DDTM et la DREAL qui sont loin de nous avoir rassuré sur le respect de nos droits et sur la pérennité des activités forestières dans les futures zones à forte protection.

Merci à tous les administrateurs qui participent bénévolement à toutes ces commissions avec mention spéciale pour Cyrille Cormier, Yves Riou (DFCI), José Le Guélaff, Alain Coic et Guy Le Vallegant.

Assurance - Adhésions :

Groupama exige la fourniture des références cadastrales pour la prise en compte des sinistres. Soyez rigoureux pour leur fourniture au syndicat.

En 2022-2023, **3** dossiers d'assurance RC d'adhérents ont été ouverts, les 3 ont été **pris en compte** après parfois des refus initiaux.

Nous avons enregistré **480** adhérents et utilisons l'outil Fransylva pour gérer nos adhésions et cotisations

Merci à Guy

Information juridique, fiscale et règlementaire

Le syndicat a répondu aux questions de nombreux adhérents et Louis Le Pape a produit de nombreuses analyses juridiques et fiscales

Avec le soutien de Maître Saout, nous avons élaboré des recommandations pour :

- La clarification du processus de validation des PSGs, en site classé, concernant l'agrément d'un PSG au titre du 2° de l'article L122-7 (réalisation de coupes et travaux)
- la prise en charge des dégâts infligés aux réseaux de fibre – ou autres – déployés en aériens de manière illégale (sans DUP, ni convention) à la suite de chutes d'arbres ou de branches

Merci à Louis et Guy

Chasse

Comme les années précédentes la définition des plans de chasse 2022-2023 s'est faite sur la base des **déclarations de plantations** (formulaire désormais disponible sur le **site internet** – rubriques « adhérer et être assuré » ou « services du syndicat / chasse »)

Chevreuil 2022 - 2023	Cerf 2022 - 2023
5135 (+20 / 2021)	32 (-1 / 3021)
Chevreuil 2023 - 2024	Cerf 2023 - 2024
5222 (+87 / 2022)	40 (+8 / 2022)

Le processus finistérien d'anticipation des dégâts sur la base des déclarations de jeunes ou futures plantations est reconnu comme donnant globalement de très bons résultats

Merci à Bernard

Gestion personnalisée et objective de votre patrimoine forestier, choix de commercialisation de vos lots de bois, aides

Le syndicat a formulé des ordres de grandeur, estimations économiques auprès d'une vingtaine d'adhérents pour un volume d'environ 15 000m3. Cela leur a permis de prendre de bonnes décisions et d'éviter d'être « manipulé » par des prestataires ou acheteurs peu scrupuleux

Le syndicat a mis en relation **10** adhérents avec le groupement des producteurs bretons et / ou le GIE et / ou la vente des experts pour la commercialisation de leurs lots de bois

Trois dossiers d'aides de type Label Bas Carbone ont été réalisés pour une superficie de 16 ha

Merci à Yves et Cyrille

Anticipation de la demande de bois local, dans une logique de circuit court, favorisant la réduction des émissions de CO2,

Le syndicat a contribué activement aux programmes Forêt-Bois Pays de Brest et Quimper Bretagne Occidentale : comités de pilotage, mobilisation des forestiers avec rencontre en forêts, réponse à appel à manifestation d'intérêt du MTE et ministère de l'Agriculture pour le développement de la forêt.

Le syndicat a déposé la **marque « Bois Breton Durable »** et contribue avec le GIE Forestier du Centre Bretagne et l'APAVE à la mise en place de la certification associée. En 2024 les forestiers bretons auront à leur disposition une certification garantissant une origine locale, gérée durablement et exploité en « circuit court », économe en émission de CO2.

Merci à Bernard, Yves-Marie, Guy et Alain

Communication sur la gestion durable et l'investissement en forêt : sortons de nos bois pour expliquer les enjeux de la forêt finistérienne

Le 4 avril Philippe Mahé, préfet du Finistère, accompagné de Stéphane Buron directeur de la DDTM

Le 2 mai nous avons présenté la forêt finistérienne à Madame la Présidente du Parc naturel Régional d'Armorique, Amélie Caro

Le 8 mai, nouvelle visite terrain dans les Monts d'Arrée avec Julie Duran de Ouest France. S'en suivront deux articles (12 et 21 mai) sur la nécessité des plantations résineuses en Finistère pour lutter contre le réchauffement climatique et un beau portrait d'un forestier finistérien passionné

Et le 15 mai, encore sur le terrain, à Sizun, avec Madame la députée Sandrine Le Feur, membre du groupe forêt de l'Assemblée nationale

https://www.sandrine-lefeur.fr/2023/05/visite-de-terrain-sur-les-enjeux-de-la-foret-finisterienne/

Ces rendez-vous ont été complétés, dans le cadre de notre communication, par des réunions terrains, dans les communes de Plougastel et Poullaouen.

Merci à Yves-Marie, Marie Thérèse et Yves Riou pour leur accueil du préfet du Finistère et à Messieurs Cap et Goubil, maires de Plougastel et Poullaouen.

Actualités, évènements, bons à savoir

Notre **journal Forêt et Forestiers** joue toujours, en interne et externe, un rôle essentiel dans la transmission des informations sur les enjeux de notre forêt, la vie de l'association, les bons à savoir, les décisions du conseil d'administration, l'évolution de la réglementation, …. 4 numéros ont été conçus et produits avec le concours des collègues bretons, Gael et Georges principalement. Merci à eux et à tous ceux qui participent à la production régulière, chaque trimestre, de Forêt et Forestiers. Il est également lu au sein de l'administration, de nos partenaires de la ruralité et contribue ainsi à mettre en avant nos positions syndicales.

Merci à Georges et Gael

Notre site web est en ligne

Accès direct via : https://www.fransylva.fr/syndicat-forestier-prive-Finistere-Quimper?IDSyndicat=62 (ou taper Fransylva Finistère dans votre navigateur)

Vous cherchez par exemple à :

- Connaître la communauté des forestiers finistériens :
  - Rubrique « être propriétaire forestier finistérien 28000 hommes et femmes passionnés »
- Comprendre qui vous représente au sein du syndicat
  - Rubrique « Découvrir le syndicat notre organisation »
- Télécharger bulletin d'adhésion, attestation de plantation
  - Page d'accueil et rubrique « Adhérer et être assuré »
- Mieux connaître les services offerts par le syndicat
  - Rubrique « Bénéficier des services du syndicat »
- Accéder au Cerfa pour premier boisement, au cahier des charges Label Bas carbone…
  - Rubrique « Documents fondamentaux »

Merci à Christelle Chaminadas (Fransylva)

Pour conclure ce rapport d'activité je voudrais m'adresser à vous tous chers adhérents pour vous dire de porter hauts nos valeurs, d'expliquer qu'il faut **continuer en Finistère à planter des espèces résineuses, les seuls qui permettront aux finistériens d'atteindre la neutralité carbone en 2050** et enfin de susciter de nombreuses **adhésions dans le cadre du nouveau syndicat forestier breton** que plusieurs d'entre nous avons créé le 24 juin 2023

Merci de votre attention Guy Le Vallegant

Rapport Moral du président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Finistère

Chers adhérentes, adhérents, partenaires et invités

C'est déjà notre troisième assemblée générale depuis que vous m'avez confié la présidence de notre syndicat. A l'échelle du temps long qui caractérise la forêt, cela pourrait paraître très court. Vu des priorités de la forêt finistérienne que nous avions partagées en 2022, rien ne semble avoir changé, en effet :

- La **forêt Finistérienne** a plus que jamais **besoin des résineux** pour soutenir la filière bois et lutter efficacement contre le réchauffement climatique.
- **L'équilibre 75% feuillus – 25% résineux est l'optimum** pour satisfaire également les fonctions biodiversité et sociétale de notre forêt.
- **Anticipation du réchauffement climatique et lutte contre les incendies** sont définitivement deux priorités majeures.

Si nos priorités ne changent pas, le système dans lequel nous évoluons, lui, **se transforme tous les jours** : que de changements, d'agitation, voire d'attaques dans notre proche environnement de forestier, en particulier au niveau des politiques et des associations environnementales. Jamais tous ces acteurs ne se sont autant penchés sur la forêt, et pas toujours pour son bien, malgré l'affichage de bonnes intentions.

Au niveau politique, par exemple, nous notons :

- En décembre 2022 le manifeste de FNE pour la forêt bretonne
- Le 2 mai, publication du rapport de la mission parlementaire sur l'adaptation de la politique forestière avec d'intéressantes recommandations sur le développement du bois local
- Le 10 juillet promulgation d'une loi « DFCI »
- Le 26 juillet, remise au ministre de l'Agriculture du rapport du comité spécialisé « gestion durable des forêts » en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier.

Notre Assemblée générale est le moment privilégié pour faire le point de l'impact de tous ces changements sur notre action syndicale, afin de pouvoir décider ensemble, en toute clairvoyance, du **futur** de notre syndicalisme forestier, pour assurer la meilleure défense de nos **intérêts et droits de propriétaire privé**, qui est la **première** attente que vous aviez exprimée lors des AG 2021 et 2022. Cela se traduira par l'AG extraordinaire de fin de matinée pour décider de notre **fusion** dans le **syndicat forestier breton** nouvellement créé.

Fig 1 : Attentes adhérents AG 2021

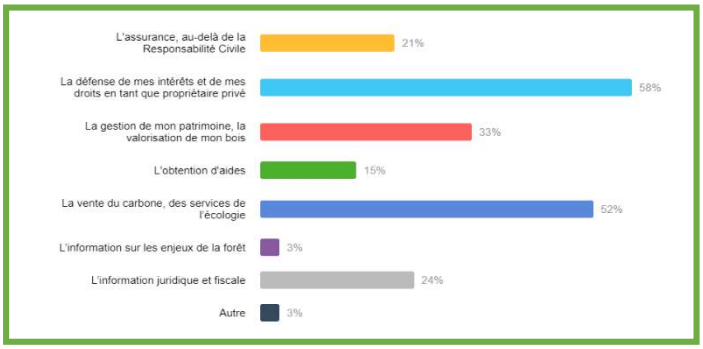

Fig 2 : Attentes adhérents AG 2022

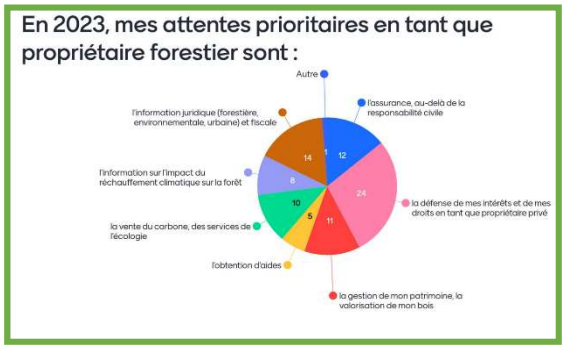

1 – Contre quelles menaces, nous, forestiers, devons-nous nous défendre à court terme ?

- **Les incendies de forêts, à l'exemple de ceux des Monts d'Arrée en 2022, conséquences du réchauffement climatique, mais pas seulement.**
    - Le climat océanique ne nous protègera plus autant que par le passé. Augmentation de la température et de la **sécheresse** seront de plus en plus générateurs d'incendie
    - Les landes sont, après les pins maritimes, et largement avant les épicéas de Sitka, l'essence la plus inflammable. Leur développement au sein du PNRA développe le stock de combustible qui alimentera demain des incendies de grande ampleur, incontrôlables.
    - La DFCI repose en priorité sur un réseau adapté de pistes d'accès et de réservoir d'eau. Cela a été confirmé par la dernière étude DDTM-ONF. La réalisation des travaux, sur des financement fond vert identifiés, ne démarre pas faute de maître d'ouvrage volontaire aux niveaux des communes / communautés de communes. Par contre la DFCI sert de prétexte pour imposer, dans le futur SRGS Bretagne, les mélanges !
    - En cas de démarrage d'un incendie, une intervention rapide des pompiers (SDIS) avec le concours des agriculteurs et des Entreprises de Travaux Agricoles est critique. Une convention a été signée mais nous notons l'absence des agriculteurs à l'exercice grandeur nature du 22 juin organisé par le SDIS au bois de la Caisse d'Epargne.
- **Les attaques récurrentes contre les plantations résineuses, au nom de la biodiversité et de la beauté des paysages, et d'autres motifs moins avouables.**
    - Des **actions de désenrésinement sont régulièrement proposées** dans les groupes de travail animés par le PNRA : GT « gestion de l'espace », réunions préparatoires à l'écriture de la future charte 2024 du Parc, labellisation RAMSAR…

- Un message caricatural et manipulatoire « **boisements de résineux : naturels ou plantés ?** » a été apposé fin juillet sur l'une des premières marches menant à la Chapelle du Mont St Michel de Braspart
- Au Comité de pilotage pour la restauration des Monts d'Arrée, le nouveau collectif « Préservation des Monts d'Arrée » intervient régulièrement pour mettre en cause les épicéas dans la propagation des incendies de l'été 2022.
- Pourquoi tant d'acharnement ? Les essences résineuses sont naturelles, indispensables pour la production de bois d'œuvre, le soutien de l'économie du territoire et l'élimination d'un maximum de CO2. Sans elles, les finistériens n'atteindront pas la neutralité carbone en 2050. Nous avons régulièrement demandé au PNRA, au Conseil départemental, aux autorités de venir sur le terrain et d'échanger avec nous sur ces sujets. (Voir documents joints). Seul Mr le Préfet, le directeur de la DDTM, Mme la députée Sandrine Le Feur ont répondu à notre proposition. Il est clair que le **désenrésinement** se traduit pour le propriétaire du foncier par un **effondrement de sa valeur**. Et donne ainsi l'opportunité à des acheteurs de l'acquérir à vil prix…

- **Le déploiement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées va-t-elle se traduire par une mise sous cloche de nos forêts ?**
  - Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité, **10%** du territoire national doit être placé **sous forte protection** à l'horizon 2030. Actuellement nous sommes à moins **de 1%** en Finistère
  - Le décret n° 2022- 527 du 12 avril 2022 précise bien que ce placement sous forte protection ne sera déclenché que si le propriétaire des biens concernés le demande, ce qui est positif. Le décret est par contre beaucoup plus flou sur les activités qui seront autorisées / interdites.
  - Le 5 juillet 2023 nous avons rencontré le chargé de mission SNAP Bretagne de la DREAL avec la DDTM. Il nous a informé de l'élaboration d'un **premier plan d'action territorial** (PAT) Bretagne. **Nous n'avons pas été associés à sa définition. Sa communication nous a été refusée.** La forêt Finistérienne porte 75% de la biodiversité du département et est privée à 91%. Ce processus de travail n'est pas à la hauteur des enjeux que nous portons et n'est pas de nature à nous rassurer.

- Ce thème a été récemment évoqué lors de l'AG du Club National des Bécassiers, association reconnue pour sa rigueur scientifique. Leur vision de la SNAP est la suivante : « *… On voit tout de suite le risque de cette protection forte. L'activité chasse, à n'en pas douter, devrait être interdite…Demain le risque est grand de voir des tènements bécassiers passer sous protection forte » (revue la mordorée N°307 – p11)*

- **La forêt privée déclarée « bien commun » ?**
  - Notre forêt possède, en tant que bien, une caractéristique particulière : c'est un bien **privé**, qui produit à la fois des bénéfices privés (production de bois) et des bénéfices communs (élimination de CO2, biodiversité, beauté des paysages…). Au nom de ces derniers, certains voudraient abusivement la déclarer « bien commun ».
  - C'est ce que propose France Nature Environnement (FNE) Bretagne dans son manifeste pour la forêt bretonne de décembre 2022 : *La forêt, espace intergénérationnel et multifonctionnel est un « bien commun » qui impose une mobilisation collective et concertée (FNE - Manifeste pour la foret bretonne P7 – conclusion du chapitre sur les priorités).* De la part de FNE, nous ne sommes pas surpris.
  - En revanche, nous le sommes beaucoup plus lorsque ce même concept de forêt privée - bien commun est repris par l'administration, en l'occurrence la DDTM 35. Lors d'une réunion sensibilisation feux de forêts, le 14 juin 2023, les arrêtés temporaires feux de forêts ont été présentés comme : « *Des mesures contraignantes pour préserver la forêt, **un bien commun** et une ressource partagée » (P4 doc de présentation DDTM 35)*

Derrière toutes ces menaces et attaques se profile une potentielle dévalorisation, progressive, du foncier forestier, préliminaire, un jour, à son rachat à vil prix.

2 - Quelles contributions forestières développer, quels messages porter pour nous faire reconnaître comme les **premiers écologistes forestiers**, et ainsi soutenir notre motivation dans la forêt :

- **La forêt de production est incontournable pour amener les finistériens à la neutralité carbone en 2050.**
    - Comparativement aux autres départements français, le Finistère est un petit département forestier (100.000 ha). Amener sa surface forestière au niveau de la moyenne nationale, c'est-à-dire passer de 14% à 31%, permettrait de compenser de l'ordre de 30% l'empreinte carbone actuelle des finistériens (8 tonnes CO2 par habitant et par an).
    - La forêt de production de bois d'œuvre qui élimine 16 à 20 TCO2 / ha /an lorsque l'on prend en compte tous les leviers et en particulier **l'effet de substitution**, est **4 fois** plus performante que les « accrus forestiers », lesquels éliminent 3 à 5 T CO2 / ha /an.
- **L'existence d'un flux de surfaces délaissées par l'agriculture et qui s'enfrichent progressivement, offre, à cout très faible, un potentiel de boisement volontaire, pour la production de bois d'œuvre et l'élimination du CO2.**
    - La DDTM 29 a déjà identifié **90 000 ha** de friches. De nombreux exploitants agricoles vont partir en retraite dans les 10 années à venir. La reprise de leur exploitation par des agriculteurs déjà installés va libérer du foncier supplémentaire.
    - Ce levier de développement forestier est mis en avant dans le récent **rapport du comité spécialisé pour la forêt**. Il identifie les facteurs clés de succès tels que l'utilisation du Label Bas Carbone, le besoin d'arbitrage vis-à-vis d'autres objectifs, énergétiques notamment, l'extension des surfaces sous documents de gestion durable, la simplification des procédures et la mise en place de financements complémentaires
    - Le **Label Bas Carbone** (LBC) permet aujourd'hui, sur le marché de la compensation carbone, d'assurer au propriétaire du foncier le financement de plus de 80% des coûts de plantation. Dans le domaine agricole, qui est précurseur en la matière, la FDSEA 29 a créé Alli'homme qui pilote chaque opération avec la DREAL et reverse à l'agriculteur, en toute transparence, **80% du prix du carbone** payé par l'investisseur.

- **Nous ne sommes pas seuls à défendre le besoin en résineux, essences toujours recommandées dans le futur SRGS Bretagne.**

    - Les résineux représentent **95%** des sciages finistériens et aussi 90% des sciages bretons. Ce sont eux, et eux seuls, qui aujourd'hui soutiennent les **20 000** emplois de la filière bois bretonne.

    - Selon l'observatoire économique de l'interprofession nationale du bois, la production de maisons en bois a augmenté de 10% entre 2021 et 2022

    - Le récent rapport du comité spécialisé « **gestion durable des forêts** » note que (p16) : « *les bois d'œuvre résineux sont actuellement beaucoup plus recherchés que les feuillus…la croissance de la demande en produit bois et le temps nécessaire au changement de process industriel vont maintenir une forte demande en bois résineux…les possibilités de développer la ressource en bois d'œuvre résineux doivent être prise en compte… les importations ne sont optimales ni pour la souveraineté des approvisionnements, ni pour la compatibilité carbone de la Nation France, ni pour la balance commerciale* »

- **La demande de bois local, en circuit court économe en CO2, se confirme. Notre label Bois Breton Durable l'anticipe.**

    - Aujourd'hui, les certifications régionales s'engagent à promouvoir et valoriser les produits bois locaux utilisés dans la construction, issus de forêts gérées durablement, et permettent de soutenir les entreprises du territoire. Elles assurent et garantissent la qualité des bois et leur provenance pour les professionnels de la construction, comme pour les consommateurs. Alpes, Pyrénées, Corse, Jura, Chartreuse ont déjà mis en place ce type de certification.

    - Avec le label « Bois Breton Durable », la Bretagne va pouvoir elle aussi rejoindre ce club et s'inscrire dans les recommandations du récent rapport publié le 2 mai par la **mission parlementaire sur l'adaptation de la politique forestière** : « *Valoriser le bois localement présente un double intérêt : limiter les émissions de CO2 en travaillant cette ressource en circuit court et assurer la présence d'un tissu industriel sur un territoire. Il y a donc un enjeu d'aménagement du territoire et de maintien ou de développement d'activités industrielles.*

- Le Label Bois Breton Durable, qui nous avons construit avec le GIE forestier du Centre Bretagne et des acteurs de l'exploitation et transformation forestière, est le seul Label garantissant une mise en œuvre de la ressource bois breton en circuit court. Il sera un outil performant pour soutenir les démarches « Forêt, Bois et territoires » mises en œuvre par les collectivités bretonnes avec le soutien de Fibois : Pays de Brest, Quimper Bretagne Occidentale, Pays de Rennes, Pays de Ploermel

Réussir ces challenges passe par un impérieux besoin de communication, lobbying, professionnalisme auprès des élus, de l'administration, du public de Bretagne.

3 – Quel syndicalisme forestier, demain, pour défendre et valoriser nos droits et intérêts de propriétaires privés dans cet environnement ?

- **Un syndicalisme porteur de valeurs écologiques fortes :**
  - **Une vision de la forêt bretonne, qui apporte une contribution majeure et décisive pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 :**
    - 1/3 du territoire finistérien en Forêt (moyenne nationale française)
    - 1/3 de la surface forestière productrice de bois d'œuvre
    - Compensation d'1/3 de l'empreinte carbone actuelle des finistériens
  - **Un syndicalisme engagé dans la production durable et la valorisation locale du bois, en circuit court :**
    - Gestion de la marque Bois Breton Durable et de la certification associée
    - Promotion de la marque Bois Breton Durable

- **Un syndicalisme renouvelé et renforcé :**
    - Meilleur positionnement au niveau des décideurs et lobbyistes régionaux : Prefet de Région, DREAL, FIBOIS, Conseil régional, FNE, Bretagne Vivante…
    - Elargissement du nombre des propriétaires forestiers décidé à s'inscrire au syndicat et à en suivre la vision. Ce doit être une priorité majeure pour chacun de nous que de recruter de nouveaux adhérents dans l'immense vivier des 116 000 propriétaires forestiers bretons !
    - Accroissement des ressources afin de passer d'un fonctionnement basé à 100% sur le bénévolat à celui où sont recrutés des professionnels dans les domaines critiques, la communication et le lobbying par exemple.
    - Avec une forte représentation départementale

Aujourd'hui, nous devons « **transformer les premiers essais que nous avons marqués** ».

Nous avons commencé à utiliser le **recours à avocat**, il faudra l'intensifier, peut-être dans le domaine de la SNAP.
Nous avons défriché le **champ de la communication** auprès des politiques, élus et grand public. Maintenant il faut accélérer sa reconquête en nous formant, en professionnalisant nos actions de lobbying auprès des médias, élus et politiques, en démultipliant nos réunions terrains.
Nous avons construit la **marque Bois breton Durable**. Il faut maintenant communiquer largement sur son intérêt au sein de la filière…
L'accès au **Label Bas Carbone** doit passer de l'artisanat à la production série….

Le Conseil d'administration vous appelle donc, **à l'unanimité**, à **rejoindre le syndicat forestier breton**. Ainsi nous serons **fiers de notre gestion durable et ne laisserons pas le monopole de l'écologie forestière aux associations environnementales.**

Merci pour votre attention Bertrand Rayssiguier

Annexes au rapport moral

La forêt Finistérienne, premier levier pour éliminer le CO2, et plus encore

Efficacité des plantations résineuses

Lettre à Mme la Présidente du PNRA, copie DDTM & Conseil Départemental

La forêt finistérienne :
premier levier pour éliminer le CO2, pour sauvegarder la biodiversité face au réchauffement climatique, et plus encore…

Comparativement aux autres départements français, le Finistère est un **petit** département forestier (100.000 ha). Amener sa surface forestière au niveau de la moyenne nationale, c'est-à-dire passer de **14% à 31%,** permettrait de compenser de l'ordre de **30%** l'empreinte carbone actuelle des finistériens (8 tonnes CO2 par habitant et par an).

Cela est possible, à condition d'une bonne gestion durable, multifonctionnelle de la forêt, associée à un bon emploi des friches actuelles et de la déprise agricole à venir. Cela offrirait par ailleurs une opportunité remarquable de soutien de l'emploi et de sauvegarde de la biodiversité.

La gestion durable de la forêt repose sur la prise en compte et l'optimisation de ses fonctions économiques, environnementales et sociétales.

L'élimination du CO2 repose sur le cumul des effets de 1) **Séquestration** du carbone dans les arbres sur pied, 2) **Stockage** dans les éléments de charpentes utilisés en construction, 3) **Substitution** du bois aux matériaux fortement émetteurs de CO2 (ciment, aluminium…). La **forêt de production** de bois d'œuvre qui élimine **16 à 20 TCO2** / ha /an est **4** fois plus performante que les « accrus forestiers », lesquels éliminent **3 à 5 T CO2** / ha /an (*). Développer la capacité de production de la forêt finistérienne est incontournable pour renforcer sa performance globale en matière d'élimination du CO2.

La production de bois soutient à elle seule les 20.000 emplois de la filière bois bretonne (comparable à ceux de la pêche). Elle s'inscrit dans une logique de **circuit court**, ce qui est doublement vertueux en matière d'élimination du CO2 (objectif promu par les programmes forêt-bois du Pays de Brest et de Quimper développement). Aujourd'hui, du fait de notre climat venteux et de l'acidité de nos sols, elle repose à **95% sur les plantations résineuses**, seules capables de générer les arbres droits et sans nœuds que demandent les scieurs.

Demain, ainsi que le programme forêt-bois du Pays de Brest le promeut également, il faut :

- **Continuer à planter des résineux**, tant dans les friches (**) que sur les terres libérées par la déprise agricole, et en ne cédant pas aux tentatives de « désenrésinement » ni à la concurrence exercée par le photovoltaïque dans l'accès au foncier ;

- **Trouver et développer un marché pour les feuillus**, via les bois techniques par exemple.

La forêt abrite **75%** de la biodiversité. Le rôle des feuillus est primordial dans ce domaine. Ils représentent 75% de la forêt finistérienne. Cela contribue à la sauvegarde de la biodiversité, ce qui s'inscrit pleinement dans la fonction environnementale de la forêt.

La forêt bretonne est **privée à 90 %** et pourtant elle contribue pleinement à sa fonction sociétale. En effet leurs propriétaires permettent aux finistériens d'exercer de nombreux loisirs en forêt : promenade, jogging, chasse, cueillette de champignons.... Ils veillent à ce que cela se fasse dans le respect du droit en général et tiennent au respect de leur droit de propriété.

Une mise en œuvre non concertée avec les forestiers de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) pourrait aboutir à une « **mise sous cloche** » de la forêt, ce qui va à l'encontre d'une bonne gestion durable, multifonctionnelle, de la forêt.

La pérennité de la forêt finistérienne est clé face au réchauffement climatique qui, malgré le climat océanique, est une réalité à laquelle le Finistère n'échappe plus.

Les forestiers finistériens travaillent avec le CETEF, le CNPF, l'INRA, pour, tout à la fois, mettre en œuvre une sylviculture plus dynamique, jouer sur le mélange des essences (à tous les niveaux : parcelle, domaine, massif forestier), accélérer la migration naturelle (en implantant de nouvelles essences mieux adaptées aux conditions futures : tuya, cryptomère du Japon, cèdre de l'Atlas, chêne pubescent…).

Et en attendant, pour ne pas revivre avec encore plus de violence les incendies de l'été 2022, ils sont partie prenante à la mise en œuvre d'une DFCI performante, laquelle allie mesures préventives (pares-feux, points d'eaux, surveillance…) et orchestration des intervenants clés que sont **les pompiers et les agriculteurs**.

Trouver et piloter l'optimum entre les grandes fonctions de la forêt, investir pour un futur éloigné à 30, 50 voire 120 ans et faire cela avec passion, telle est la vocation des propriétaires forestiers finistériens. C'est sur eux que reposeront demain le succès, la performance et la pérennité de la forêt finistérienne.

(*) Forêt et carbone – IDF - O Gleizes - § 3.3.4 p74 à 77 –
(**) 90.000 ha en Finistère, soit presque 4 fois la surface de la forêt de production actuelle, 25.000 ha)

QUERRIEN, le 28 février 2023,

Madame la Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,

Objet : GT "gestion espace" – « désenrésinement »

Nous avons bien reçu, suite au GT "gestion espace" du 10 janvier dernier, une première proposition de tableau synthétisant les enjeux et actions par secteurs et vous en remercions.

Ce tableau propose des actions de « désenrésinement », à la fois dans la zone incendiée ce dernier été et dans des zones non incendiées.

Nous souhaitons donc vous faire part de notre position face à ce thème important pour la forêt finistérienne et son efficacité, notamment en matière d'élimination du CO2.

Les plantations résineuses des Monts d'Arrée offrent des avantages écologiques en contribuant à la biodiversité et encore plus à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en stimulant l'économie locale et bretonne. Elles s'inscrivent donc au cœur de la gestion multifonctionnelle de la forêt.

Les résineux contribuent à la biodiversité : bien qu'elles soient souvent considérées comme moins biodiversifiées que les forêts mixtes, les plantations de résineux peuvent offrir une valeur écologique importante. Les résineux tels que les pins et les épicéas offrent des habitats pour une variété d'espèces d'oiseaux, de mammifères et d'insectes. De plus, les résineux sont souvent plus tolérants à des sols pauvres en nutriments, ce qui peut permettre de reboiser des zones où la végétation naturelle a été endommagée, favorisant ainsi la restauration écologique.

Les résineux absorbent massivement le CO2 : les forêts de résineux peuvent jouer un rôle important dans la réduction des émissions de CO2. Les arbres absorbent le carbone de l'air pendant leur croissance, séquestrant ainsi du carbone sous forme de bois. En outre, les forêts de résineux ont vocation à produire du bois d'œuvre, qui peut remplacer d'autres matériaux moins écologiques tels que le béton et l'acier, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre lors de la production de ces matériaux (effets de stockage et de substitution).

Les études*de l'IDF (Institut pour le Développement Forestier) ont montré que la futaie résineuse de production de bois d'œuvre peut éliminer 16 à 20 T CO2 / ha /an et est 4 fois plus performante dans ce domaine que les « accrus forestiers », lesquels éliminent 3 à 5 T CO2 / ha /an.

Les résineux peuvent stimuler l'économie locale et bretonne en créant des emplois dans l'exploitation forestière et en fournissant du bois pour une variété d'utilisations, telles que la construction de maisons, la fabrication de meubles, et la production de papier. Aujourd'hui, de par son climat venteux, et l'acidité de ses sols, la forêt de production finistérienne repose à 95% sur les plantations résineuses, seules capables de générer les arbres droits et sans nœuds demandés par les scieries.

Enfin en matière de résistance à l'incendie, il est important de noter que :

- la lande ligneuse, l'ajonc ont une inflammabilité supérieure à l'Epicéa de Sitka ;
- aucune étude ne mentionne l'Epicéa de Sitka comme une espèce favorisant le déclenchement ou la propagation des incendies
- dans les peuplement adultes, notamment d'Epicea de Sitka, la fermeture du couvert a diminué les risques de propagation liés aux basses strates et stoppé la propagation des incendies en complément de l'action des pompiers.

La désenrésinement pourrait donc avoir des conséquences négatives imprévues et fortes sur l'environnement et l'économie locale. Par exemple, cela pourrait entraîner la perte d'emplois dans l'exploitation forestière, la diminution de la production de bois et des produits dérivés du bois, ainsi que la réduction de la capacité d'élimination du CO2 des forêts des monts d'Arrée et donc du Finistère, les monts d'Arrée étant souvent considérés comme son « grenier à bois ». Cela n'exclut pas ponctuellement de corriger certaines erreurs du passé comme les plantations effectuées sur les crêtes.

La gestion des plantations de résineux peut bien sûr être encore améliorée, tout particulièrement dans le cadre de l'anticipation du réchauffement climatique.

Les forestiers finistériens travaillent avec le CETEF, le CNPF, l'INRA, pour, tout à la fois, mettre en œuvre une sylviculture plus dynamique, jouer sur le mélange des essences (à tous les niveaux : parcelle, domaine, massif forestier), accélérer la migration naturelle (en implantant de nouvelles essences mieux adaptées aux conditions futures : tuya, cryptomère du Japon, cèdre de l'Atlas, chêne pubescent…).

Et en attendant, pour ne pas revivre avec encore plus de violence les incendies de l'été 2022, ils sont partie prenante à la mise en œuvre d'une DFCI performante, laquelle allie mesures préventives (pares-feux, points d'eaux, surveillance…) et orchestration des intervenants clés que sont les pompiers et les agriculteurs.

Enfin, nous rappelons que toute cette gestion, toute ces actions, doivent s'inscrire dans le cadre de la loi qui fait, de manière générale, obligation de replanter les parcelles incendiées.

Nous restons à votre disposition pour approfondir ce sujet clé pour la performance et la pérennité de la forêt finistérienne.

Dans l'attente du plaisir de notre prochaine rencontre du 2 mai prochain, recevez l'expression de nos meilleurs sentiments forestiers

(*) Forêt et carbone – IDF - O Gleizes - § 3.3.4 p74 à 77

Copies :

Conseil départemental

DDTM

Bertrand RAYSSIGUIER

Président de FRANSYLVA 29

Séquence stands

Echanges avec nos partenaires sur 5 stands et en petits groupes

N° du stand	1	2	3	4	5
Nom du Stand	Epicéa de Sitka	Hêtre	Chêne Pédonculé	Châtaigner	Douglas
Thème	Le syndicalisme forestier breton demain	La SNAP	La DFCI suite aux incendies 2022	Label Bois Breton Durable	Le futur SRGS
Partenaire	*Syndicat Forestier Breton*	*DDTM 29*	*DDTM 29*	*APAVE*	*CRPF Bretagne*

Profitez de votre présence successive sur chacun des stands pour échanger avec nos partenaires sur chacun des thèmes qui y sont traités

Si vous êtes né(e)	Démarrez par le stand n°
Entre le 1er et le 6 du mois	1
Entre le 7 et le 12 du mois	2
Entre le 13 et le 18 du mois	3
Entre le 19 et le 24 du mois	4
Entre le 25 et le dernier jour du mois	5

Consacrez entre 15 et 20 minutes de votre temps sur chacun des stands.
Visitez-les en équipes en suivant l'ordre des stands.

N° du stand	**Stand 1**
Nom du Stand	**Epicéa de Sitka**
Thème	**Le syndicalisme forestier breton**
Partenaire	*Syndicat forestier breton*

Notes Personnelles

Mieux répondre à vos attentes avec FRANSYLVA BRETAGNE

FRANSYLVA
FORESTIERS PRIVÉS DE BRETAGNE

Vos attentes prioritaires (AG 2022)

- Défense des droits de propriétaires privés
- Information juridique et fiscale
- Assurance
- Commercialisation des bois
- Vente du Carbone

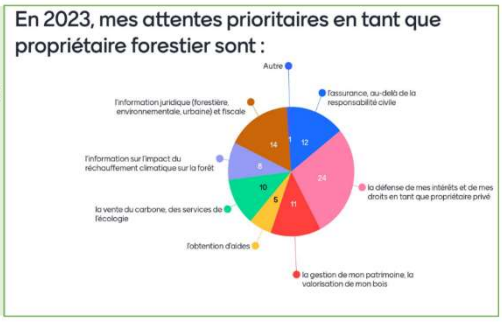

Le projet FRANSYLVA BRETAGNE

Un syndicat breton **fort**, représentant plusieurs **milliers de forestiers** avec un **lobbying professionnalisé**

Porter haut et fort votre voix dans les instances régionales pour défendre votre autonomie de gestion face à :

- Une forêt « bien commun » (FNE)
- Le déploiement de la SNAP (DREAL)
- La commission régionale de la forêt et du bois (Prefet de Région)
- Le Plan Régional de l'Arbre (Conseil Régional)

Mutualiser et professionnaliser les services prioritaires :

- Commercialisation des bois et du Carbone en synergie avec le GIE et Alli 'homme (Label bas Carbone)
- Certification « Bois Breton Durable »
- Gestion durable
- DFCI
- Services aux adhérents : maîtrise des primes d'assurance, information juridique et fiscale, recours à avocat…

Des **commissions transversales régionales**, avec investissement de **moyens importants**

Dans chaque département une **représentation forte** avec un **budget dédié**

Représenter et défendre localement nos adhérents en interaction avec nos partenaires de la ruralité :

- Arrêt à la politique de « désenrésinement » (PNRA)
- Représentation dans les instances départementales : CDPNAF, CDNPS…
- Coordination avec la chambre d'agriculture, la FDSEA 29, la fédération des chasseurs, le SPPR 29,
- Participation à l'élaboration des plans de chasse

Assemblée Générale Syndicat Forestier du Finistère – 16 septembre 2023

Engageons-nous dans le nouveau syndicat forestier Breton

FRANSYLVA
FORESTIERS PRIVÉS DE BRETAGNE

Le nouveau syndicat forestier Breton, « FRANSYLVA BRETAGNE » a été créé le 14 juin 2023, date de son AG constitutive, et ses statuts déposés

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE L'OUEST

STATUTS CONSTITUTIFS

Article 1er : Constitution

Il est institué entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront aux présents statuts un syndicat professionnel régit par les dispositions du Livre Ier de la deuxième partie du Code du Travail ayant pour vocation de regrouper tous les propriétaires forestiers privés de la Région Bretagne.

Article 2 : Dénomination

Le syndicat a pour dénomination :« Fransylva Bretagne »

Article 3 : Objet

Le Syndicat a pour objet l'étude, la défense et la représentation des droits, des intérêts économiques, matériels, sociaux et moraux, tant collectifs, qu'individuels, des propriétaires forestiers de Bretagne.

Il vise ainsi à :
- promouvoir les ressources forestières bretonnes, notamment auprès des scieurs, des industriels, des organismes professionnels et des autres acteurs économiques, afin d'en assurer la meilleure valorisation,
- effectuer toutes démarches utiles auprès des autorités publiques compétentes relativement aux mesures économiques, fiscales, sociales et administratives concernant la forêt,
- susciter, favoriser et aider la mise en place de toute organisation susceptible d'améliorer l'exploitation, la commercialisation des produits et services issus de la forêt bretonne ainsi que sa protection et la gestion des risques qu'elle supporte,
- défendre les intérêts collectifs et individuels de ses adhérents et pour cela se constituer partie civile et ester en justice,
- assurer une information régulière de ses adhérents par tout moyen de communication et par l'organisation de journées d'information et de formation propres à améliorer leurs connaissances sylvicoles, sur la commercialisation des produits de la forêt et la gestion administrative,
- négocier et recevoir les aides et subventions auprès de personnes physiques ou morales, privées ou publiques pour son compte et/ou celui de ses adhérents,
- assurer la représentation des adhérents auprès des instances départementales et régionales,
- promouvoir auprès du public la forêt et sa gestion durable,
- et d'une manière générale défendre en toutes circonstances et par tous les moyens légaux les intérêts des propriétaires forestiers sylviculteurs, le cas échéant avec les autres acteurs de la ruralité.

Il adhère à Forestiers Privés de France - Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés.

Les administrateurs finistériens de FRANSYLVA BRETAGNE

Administrateur	Bertrand Rayssiguier	Bernard Genouel	Yves-Marie Quéau	Guy le Vallegant	José le Guélaff
Suppléant	Yves Riou	Cyril Cormier	Denis Le Coq	Jean-Marc Guenver	Louis le Pape
commissions	Finistère • Actions départementales DFCI	Commercialisation bois • Lien GIE, marque, cours du bois…	Communication • Adhérents, non adhérents • Sociétales : élus, média…	Gestion durable • Snap, biodiversité…	Services aux adhérents • Juridique, assurances …

Le 23 juin 2023, le Conseil d'Administration de Fransylva 29 a pris acte de la création du syndicat Breton et du rôle moteur que les représentants finistériens y jouent. De nombreux administrateurs se sont portés volontaires pour être membres des commissions qui vont se mettre en place.
Par un vote à bulletin secret, le conseil d'administration a donné un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, pour la fusion du syndicat finistérien dans ce nouveau syndicat breton.

Conformément aux articles 14 et 15 des statuts du syndicat forestier du Finistère, vous allez être appelés, dans le cadre d'une AG Extraordinaire, à vous prononcer sur une résolution relative à la dissolution de Fransylva 29 et à sa fusion dans Fransylva Bretagne.

Assemblée Générale Syndicat Forestier du Finistère – 16 septembre 2023

N° du stand	**Stand 2**
Nom du Stand	**Hêtre**
Thème	**SNAP**
Partenaire	*DDTM 29*

Notes Personnelles

Mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (2020-2030)

Une ambition nationale forte

Objectifs pour 2030 :

30 % du territoire national couvert par les aires protégées

Actuellement 21,4 % du territoire du Finistère a un statut d'aire protégée, contre 9,7 % à l'échelle de la région Bretagne

10 % du territoire national sous protection forte

Actuellement 0,74 % du territoire du Finistère est classé en zone de protection forte de droit, contre 0,14 % pour la région Bretagne

Objectifs nationaux (non départementalisés)

Coupes et travaux forestiers pouvant être soumis à des démarches complémentaires à celles du code forestier, SAUF si Document de Gestion Durable agréé au titre de la réglementation concernée

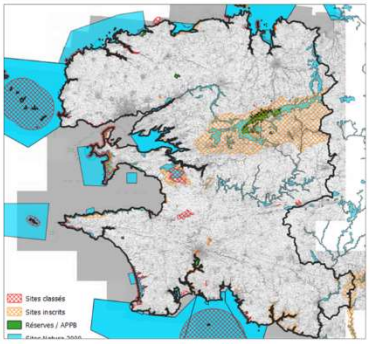

Qu'est-ce qu'une Zone sous protection forte (ZPF) ?

Ces zones sont "*celles où les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées*".

On distingue ainsi :

- les ZPF de droit, qui correspondent aux cœurs de parcs nationaux, aux réserves naturelles prévues, aux arrêtés de protection et aux réserves biologiques.
- les ZPF désignées dans la cadre de procédures au cas par cas, qui incluent notamment des sites bénéficiant d'une obligation réelle environnementale, certains cours d'eau et zones humides , des sites du conservatoire du littoral, des périmètres de protection des réserves naturelles, des sites classés, des réserves nationales de chasse et de faune sauvage, des espaces naturels sensibles, de la bande littorale et des espaces remarquables du littoral, de certaines forêts de protection ainsi que des sites du domaine foncier de l'État.

Les propositions de reconnaissance de zones de protection forte pour les espaces terrestres sont formulées par le préfet de région, sur demande des propriétaires des biens inclus dans les zones concernées ou du gestionnaire des zones concernées

Décret n° 2022- 527 du 12 avril 2022

Mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (2020-2030)

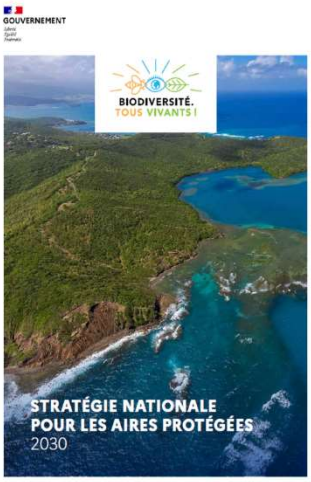

La SNAP dans le Finistère :

- 2 comités départementaux en 2022
- un plan d'action triennal 2022-2024 élaboré par la DREAL Bretagne, sans groupes de travail spécifiques à la forêt.
- les acteurs de la forêt (dont Fransylva) identifiés comme partenaires sur l'enjeu incendie et adaptation au changement climatique ainsi que pour la mise en place de labels associés à des pratiques durables
- les orientations du plan triennal visent à plus grande prise en compte de la biodiversité forestière, en incitant notamment aux regroupements forestiers afin d'avoir des unités de gestion cohérentes et de pouvoir mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, tels que les îlots de sénescence par exemple.

Les obligations réelles environnementales (ORE)

Les ORE sont un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

Les ORE sont basées sur le libre consentement des acteurs, et constitue un dispositif volontaire et contractuel qui repose sur la seule volonté des acteurs. Il permet à tout propriétaire de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien.

La mise en place d'une obligation réelle environnementale nécessite que le propriétaire signe un contrat avec un cocontractant qui peut être une collectivité ou un établissement public, ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement. Le propriétaire qui a signé ce contrat reste propriétaire du bien.

N° du stand	**Stand 3**
Nom du Stand	**Chêne Pédonculé**
Thème	**La DFCI suite aux incendies 2022**
Partenaire	*DDTM 29*

Notes Personnelles

Incendies 2022 et conséquences en matière de DFCI

Une année 2022 fortement marquée par les incendies de végétation

•218 incendies de végétation recensés dont 137 en forêt, mais seulement 6 feux > 5 ha

•4 feux majeurs (Ménez Hom et 3 Monts d'Arrée) totalisant environ **2100 ha incendiés**

•Monts d'Arrée : **350 ha de forêt** impactés dont seulement **64 ha assurés contre l'incendie**

Analyse des incendies des Monts d'Arrée

•Retour d'expérience de l'incendie des Monts d'Arrée :

– des conditions météo extrêmes le jour de l'éclosion (chaleur/sécheresse) + vent sec de S-SE

– Activité opérationnelle soutenue le 18/07 (38 feux de végétation)

– **Manque de pistes DFCI**

– **Forte mobilisation des agriculteurs dans la lutte**

•Étude DDTM des boisements incendiés :

– Typologie des peuplements : 175 ha de futaies de production, 175 ha d'accrus naturels non gérés

– Impact de l'incendie : **faible sur les futaies résineuses fermées**, faible à modéré sur les feuillus, **très fort sur les jeunes plantations ouvertes**

Étude pour la mise en place d'une DFCI opérationnelle dans les Monts d'Arrée

•Réalisée par la cellule DFCI de l'ONF

•Pointe un **déficit marqué en pistes et points d'eau** de qualité au cœur de la zone à risque

•Identifie un peu plus de **800 bâtis très exposés** au risque d'incendie au sein de la zone d'étude

•→ préconisations d'actions : prévention, surveillance, **intervention rapide feu naissant**, lutte

Incendies 2022 et conséquences en matière de DFCI

Suites des incendies et stratégie DFCI

•Accompagnement du reboisement des peuplements sinistrées (et non assurés) via les financements **France 2030** et des travaux de DFCI via le **Fonds Vert** (nécessité d'identifier un MO)

•Renforcement des moyens de lutte : hélicoptère bombardier d'eau, ULM de surveillance, 2 CCF

•**Convention préfecture/CD/SDIS/CAgr** encadrant la participation des agriculteurs à la lutte :

=> alimentation des points d'eau, noyage de lisières, déchaumage,...

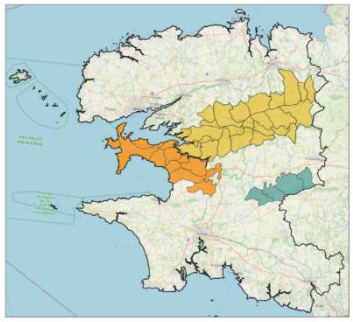

OLD → protection des forêts et landes contre les incendies d'origine humaine. ⚠
La protection des bâtis est un bénéfice collatéral.

Mesures réglementaires

•Mise en place d'un protocole de surveillance du risque incendie

➔ restrictions temporaires graduées des activités à risque (écobuage, feux de camp, travaux sources d'étincelles, accès aux espaces à risque,...)

•Projet de classement de 3 massifs à risque incendie

➔ Mise en œuvre **d'Obligations Légales de Débroussaillement** pour les propriétaires de bâtis et gestionnaires d'infrastructures

➔ Priorisation des moyens de prévention, de protection et de lutte sur ces massifs

Propriétaires forestiers : ce qu'il faut retenir

•Usage du feu interdit en forêt du 15 mars au 30 septembre sauf dérogation

•Mise en œuvre **des OLDs** à la charge des **propriétaires de bâtis/voiries**, pas des propriétaires forestiers.

•Sauf en cas de risque exceptionnel, les propriétaires et ayants droits gardent en tout temps la possibilité de pénétrer sur leurs massifs et d'y effectuer tous travaux non générateurs d'étincelles

N° du stand	**Stand 4**
Nom du Stand	**Châtaigner**
Thème	**Label Bois Breton Durable**
Partenaire	*APAVE*

Notes Personnelles

Pourquoi un label « Bois Breton Durable»

La labellisation des produits bois aujourd'hui

PEFC

- **Orientations sylvicoles marquées : proscriptions des coupes rases, interdiction des opérations de transformation, ostracisation des plantations…**
- **Aucune reconnaissance des circuits courts**
- **Ignorance des fonctions production et élimination des émissions de CO2**

Les certifications régionales :

- **Gestion durable des forêts**
- **Qualité des bois**
- **Origine locale**

Alpes – Pyrénées – Corse - Jura

Rapport parlementaire forêt du 2/05/23 :

- **Limitation émissions CO2**
- **Circuit court**
- **Soutien tissu industriel des territoires**

Les bénéfices du label Bois Breton Durable

Apporter aux consommateurs et à la société les 3 garanties suivantes :

- Bois issu de forêts bretonnes locales
- Exploitation et 1ere transformation dans une logique de circuit court
- Forêts gérées durablement, avec priorité à l'élimination du CO2

Permettre à la Bretagne de rejoindre le club des certifications régionales et de s'inscrire dans les recommandations du rapport parlementaire

Soutenir les démarches «forêt, bois et territoires»
mise en œuvre par les collectivités bretonnes : Brest, Quimper

Assemblée Générale Syndicat Forestier du Finistère – 16 septembre 2023

Bois Breton Durable, Comment adhérer ?

Le dépôt de la marque collective « BOIS BRETON DURABLE (+logo + règlement d'usage) a été effectué auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) le 26 juin 2023 sous le n°234972405.

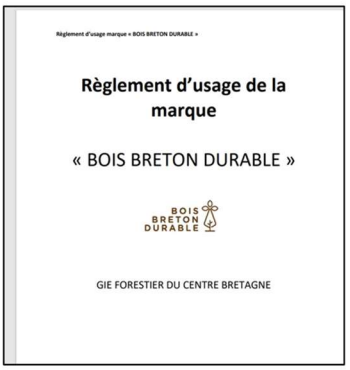
Règlement d'usage marque « BOIS BRETON DURABLE »

Règlement d'usage de la marque

« BOIS BRETON DURABLE »

BOIS BRETON DURABLE

GIE FORESTIER DU CENTRE BRETAGNE

De la marque à la certification :

Le dispositif de certification associé à la marque, en cours de construction avec l'APAVE, sera une preuve crédible et impartiale du respect du règlement d'usage.

Pourront adhérer :

- Les forestiers disposant d'un document de gestion durable et s'engageant à prioriser les circuits courts, la production de bois d'œuvre et l'élimination du CO2
- Les exploitants maîtrisant l'impact des travaux forestiers sur les sols
- Les scieries assurant la traçabilité des grumes dans leurs systèmes informatiques

Forestiers, comment adhérer en 2024 ?

Simplement en transmettant votre dossier de candidature au GIE Forestier Centre Bretagne (40 rue des hôpitaux, 22430 Erquy) :*description des peuplements, courrier d'approbation du document de gestion par le CNPF, engagement à respecter le règlement d'usage de la marque*

N° du stand	**Stand 5**
Nom du Stand	**Douglas**
Thème	**Le futur SRGS**
Partenaire	*CRPF Bretagne*

Notes Personnelles

SRGS : Evolutions

FRANSYLVA
FORESTIERS PRIVÉS DE BRETAGNE

Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Bretagne (SRGS)

- Référence en matière de gestion des forêts privées (déclinaison de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptée aux spécificités régionales).
- Utilisé pour l'agrément des documents de gestion durable (Plans Simples de Gestion, Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlements Types de Gestion), qui doivent lui être conformes (article L122-3 du code forestier). Définition des règles de gestion durable.
- Possibilité d'avoir des annexes environnementales, appelées « Annexes Vertes ». Existence d'une annexe verte en Bretagne au titre de la réglementation Natura 2000 (prescription des modalités de gestion particulières à respecter avec simplification des démarches administratives lors de l'agrément d'un document de gestion durable - articles L.122-7 et L.122-8 du code forestier).

Principales évolutions par rapport au SRGS approuvé en 2005

- Ajustement des **diamètres d'exploitabilité** minimum en futaie régulière
- Instauration **d'un seuil maximal de surface pour les coupes rases** d'un seul tenant
- Possibilité de laisser des peuplements en « **libre évolution** »
- Meilleure prise en compte **du changement climatique** et du **risque incendie**
- Mise à jour des itinéraires sylvicoles en fonction du contexte régional

Tableau des diamètres d'exploitabilité en futaie régulière pour les principales essences, sur des stations adaptées pour la production de bois d'œuvre

	Classe de diamètre en cm															Age d'exploitabilité recommandé
	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	
Châtaignier, Robinier																40 - 50 ans
Chênes sessile et pédonculé																100 - 150 ans
Hêtre																90 -120 ans
Chêne rouge d'Amérique																60 – 80 ans
Aulne glutineux, Bouleau																40 - 50 ans
Merisier, Noyers, Erable sycomore, Frêne																50 - 70 ans
Peupliers cultivés																18 - 25 ans
Douglas (1), Thuya géant, Mélèzes																45 - 70 ans
Douglas (2), Séquoi toujours vert																55 - 75 ans
Epicéa de sitka, Pin de Monterey																35 - 45 ans
Pin sylvestre, Sapin pectiné																70 - 100 ans
Pin maritime																45 – 60 ans
Pin laricio, Cyprès de Lawson																60 – 80 ans

(1) Douglasaies de qualité médiocre / (2) Autres douglasaies

Diamètres dominants pour la futaie régulière
Age d'exploitabilité recommandé à titre indicatif

Diamètres pour lesquels la récolte est impossible
Diamètres recommandés pour peuplements de faible qualité et/ou sur stations pauvres
Diamètres recommandés pour peuplements de qualité moyenne à bonne et/ou sur stations moyennes à bonnes
Diamètres recommandés pour peuplements d'excellente qualité et sur stations très bonnes

SRGS : Evolutions

Surfaces maximum des coupes rases d'un seul tenant

- Seuil maximum des coupes rases d'un seul tenant fixé à **10 ha** (compatible avec les orientations nationales CNPF).
- Prise en compte de la contiguïté entre deux coupes rases au sein d'une même propriété. Les coupes devront être espacées d'au moins 5 ans dans le programme de coupes et travaux des PSG.
- Souplesse permise dans le cadre du principe de dérogation motivée (cas exceptionnels : dépérissement, problèmes sanitaires, durée de survie des peuplements limitée,...). Rôle du Conseil de Centre de statuer sur ces pratiques.

Surfaces volontairement sans intervention (« libre évolution »)

- Distinction nette entre :

Parcelles techniquement sans intervention

(sans limitation de surface si non-exploitabilité avérée)

≠

Parcelles volontairement sans interventions

(10% maximum de la surface)

- NB : Ces situations ne doivent pas être confondues avec l'absence d'intervention sur une parcelle dans le cadre d'un itinéraire technique qui ne nécessite pas d'intervention sur la durée du plan simple de gestion.

Changement climatique et risque incendie

- Promotion des outils de diagnostic sylvo-climatiques (**BioClimSol, ClimEssences.**).
- Ajout dans la création des discontinuités verticales du combustible d'un item déconseillant le traitement irrégulier sur les secteurs à risques avec essences à caractère inflammable / combustible.
- Création d'un objectif « Expérimentation » et d'un itinéraire possible dans les gestions particulières.
- Possibilité de travailler le recrû de manière opportuniste pour favoriser le mélange d'essences.

Principaux itinéraires sylvicoles et diamètres d'exploitabilité

- Rappel préalable sur l'importance des cloisonnements d'exploitation.
- Ajustements techniques sur les itinéraires sylvicoles en fonction du contexte régional.
- Itinéraires sylvicoles favorisant la production de bois d'œuvre de qualité.
- **L'Epicéa de Sitka** peut être récolté dès que le diamètre dominant atteint la **classe de diamètre 40**, soit un **diamètre supérieur ou égal à 37,5 cm**.

Equilibre forêt-gibier

- Tendance évolutive des attributions et des réalisations des bracelets des cervidés présentées sur 30 ans au lieu de 10 ans.

Témoignage sur le thème de la biodiversité et de ses différentes facettes dans le domaine des forêts par Mr Marc Deconchat.

Marc Deconchat (56 ans) est directeur de recherche INRAE dans le laboratoire Dynafor (Dynamique et écologie des paysages agriforestiers) à Toulouse.

Il est écologue des paysages et a travaillé depuis 30 ans sur la biodiversité forestière dans les paysages ruraux dans des projets interdisciplinaires.

Il a contribué au développement de l'IBP (Indice de biodiversité potentielle) forestiers et à des projets agriforestiers.

Il est actuellement directeur du programme « biodiversité et services écosystémiques » d'INRAE.

Des facettes de la biodiversité des forêts

Concept de biodiversité

Le concept de biodiversité correspond à l'ensemble de la variabilité des espèces, des gènes et des habitats du vivant, en termes de compositions, de structures et de fonctions. La définition peut paraitre simple, elle recouvre en fait une immense complexité difficile à appréhender globalement. Pourtant, chacun et chacune peut assez facilement en avoir une perception indirecte et partielle puisqu'elle fait partie intégrante de notre relation au reste du monde vivant. Chacun voit une ou quelques facettes de la biodiversité, rarement son ensemble. La présentation vise à parcourir quelques-unes de ces multiples facettes pour élargir de regard que peuvent porter les gestionnaires et propriétaires forestiers sur la biodiversité qui constitue leurs forêts. Ce sera aussi l'occasion de voir que, malgré cette immense complexité, il est possible de donner des lignes de forces pour des actions de gestion favorables à certaines facettes de la biodiversité qui sont devenus des enjeux vitaux pour les sociétés humaines.

Les espèces

La liste des espèces de plantes d'une forêt est la diversité de composition botanique ; leur répartition en nombre, en disposition spatiale ou dans la saison correspond à la diversité de structure (ex : une ou plusieurs strates) ; les fonctions quelles réalisent comme la production de bois, de nectar, le parasitisme, être un aliment pour des herbivores par exemple constitue la diversité de fonctions. On suppose souvent qu'une diversité de composition induit des diversités de structures et de fonctions. On le voit la liste ou le nombre d'espèces ne représente pas toute la biodiversité, mais elle est une assez bonne approximation, facile à appréhender. Ce qui vient d'être dit pour les espèces s'applique aussi pour la génétique au sein d'une population d'une espèce, ainsi que pour les habitats qui se constituent du fait de certains agencements d'espèces. On peut penser à la biodiversité comme un emboitement (des gènes, dans des espèces dans des habitats), mais aussi comme des réseaux d'interactions entre les différentes composantes de ces différents niveaux.

Echelles

La biodiversité dépend des échelles spatiales (et temporelles) considérées. C'est une dimension très importante et parfois difficile à percevoir. Pour l'illustrer imaginons un type d'habitat forestier qui serait très favorable à la biodiversité. La juxtaposition, la répétition de cet habitat sur une grande surface dans un massif donnera au final une diversité globale moindre que celle qui résulterait de la juxtaposition de différents habitats, certains pouvant être moins favorables à la biodiversité. Autrement dit : on ne peut pas toujours cumuler la diversité, ce qui est valable à une échelle donnée ne l'est pas forcément à d'autres échelles.

Diversité invisible

Une autre difficulté avec la biodiversité, notamment forestière, est qu'elle est en grande partie invisible à nos yeux. La diversité du sol, par exemple, celle des mycéliums de champignon, celle des bactéries, mais aussi la diversité des organismes dans le bois ou dans les houppiers nous sont largement inconnus. La diversité des arbres, des plantes, de certains taxons comme les oiseaux et quelques insectes très visibles masque souvent d'autres composantes de la biodiversité, qui peuvent discrètes mais très importantes. Ainsi, une hêtraie bien dense, dépourvue de plantes de sous-bois et de papillons n'est pas forcément moins diverse et d'intérêt qu'une lisière qui regorge de ces organismes colorés et visibles.

Dégradations

De nombreux travaux scientifiques montrent qu'il y a actuellement une dégradation rapide et globale de la biodiversité mondiale, et en France. Cependant, comme cela porte sur des organismes et des facettes parfois peu visibles, et parce que ces changements, très rapides à l'échelle écologiques, sont progressifs à nos yeux, nous avons de la peine à percevoir cette dégradation alors qu'elle est par certains égards plus inquiétante que les dérèglements climatiques en cours. On parle de la 6° grande extinction de masse qui serait en cours, la précédente étant la disparition des dinosaures à il y a 65 millions d'années. On estime que le taux d'extinction des espèces est 100 à 1000 fois plus rapide actuellement que le rythme normal. Certains résultats semblent montrer que près de 80% de la masse d'insectes forestiers auraient disparus en 30 ans. L'IPBES est pour la biodiversité l'équivalent du GIEC pour le climat. Ses bilans réguliers montrent une forte dégradation liée d'abord aux usages des terres (expansion de l'agriculture, artificialisation). Les forêts dans le monde sont des hauts-lieux pour la biodiversité. Elles reculent fortement dans le monde, mais restent stables en Europe. Cependant leur état de conservation pour la biodiversité est considéré comme faible, en raison de leur exploitation et de leur jeunesse.

Patrimoine

La préservation de la biodiversité correspond en partie à une ambition morale de préserver un patrimoine dont les sociétés humaines se sentent responsables. Les espèces rares ou les milieux fragiles bénéficient ainsi d'une grande attention afin de les protéger contre les dégradations voire même contre les évolutions naturelles (ou supposées) qui les menacent (ex : fermeture des milieux). On pense aussi que certaines de ces espèces sont dites « parapluie « : en les protégeant, on protègerait indirectement d'autres composantes de l'écosystèmes moins visibles ou parfois inconnues. Les espèces protégées ne sont donc qu'une partie de la problématique de préservation de la biodiversité patrimoniale.

Services écosystémiques

Mais, ce qui motive aujourd'hui le plus la préservation de la biodiversité et les attentions qui lui sont portées, concerne les services écosystémiques ou les bienfaits pour les populations dont nous bénéficions, parfois sans le savoir. Ce que font les composantes de la biodiversité a parfois des répercussions importantes, voire vitales, pour des activités humaines. Ainsi, les pollinisateurs sauvages participent à la fécondation des fleurs qui donneront les fruits dont nous nous nourrissons. Même les espèces dites patrimoniales sont maintenant considérées comme fournissant des services liés par exemple au tourisme ou au bien-être des populations.

Services à la société

Les forêts, par la grande diversité qu'elles abritent, sont connues pour rendre de nombreux services écosystémiques. Il s'agit par exemple de l'épuration des eaux ou de l'air, de la fixation du carbone. Dans nos travaux nous avons aussi montré que les pollinisateurs et les insectes prédateurs utiles à l'agriculture peuvent trouver des refuges essentiels dans les petits bois des paysages ruraux. En favorisant ces services, par des gestions adaptées, il est possible de développer des solutions fondées sur la nature pour résoudre certains problèmes, comme l'usage des pesticides.

Services pour les forestiers

Les gestionnaires forestiers bénéficient eux aussi des services écosystémiques de la biodiversité. La forêt n'est pas qu'une productrice de services, elle en bénéficie aussi et on a parfois tendance à l'oublier trop rapidement. Si les arbres poussent c'est parce qu'ils y sont aidés fortement par la

diversité des champignons mycorhiziens, si les feuillages s'épanouissent c'est parce que les herbivores sont régulés par d'autres organismes, si la litière se dégrade en humus c'est parce qu'il y a une foule d'espèce qui s'en charge silencieusement. A cet égard, les arbres objets de la sylviculture ne sont pas le « support » offert à la biodiversité qui viendrait s'y installer, ils sont au contraire le résultat des interactions complexes avec la biodiversité.

Sylviculture

Les humains font partie des espèces animales qui dépendent fortement des forêts, pour les services qu'elles rendent on l'a vu, mais aussi pour les produits qui en sont tirés, dont le bois. Préserver la biodiversité contribue donc très fortement à préserver la capacité à utiliser le bois et les autres produits forestiers. Les liens entre les activités humaines et les forêts sont très anciens et divers. Globalement, le développement des sociétés humaines s'est fait au détriment des forêts et de leur biodiversité, essentiellement du fait de l'expansion de l'agriculture, mais aussi par la sur-exploitation des forêts et certaines pratiques. Aujourd'hui, en France, les pratiques de gestion sont beaucoup plus attentives à la biodiversité et la diversité des modes de gestion, des types de peuplement, des histoires, des conditions pédo-climatiques offrent à la France un statut particulier en Europe puisque nous abritons une grande diversité des types de forêts européens, et des espèces qui y sont associées. Cependant, ce bilan global plutôt positif masque des situations et des pratiques qui localement dégradent la biodiversité et il faut relativiser l'état actuel qui est certes mieux que par le passé, mais encore fragile et partiel.

IBP

Pour pouvoir mieux gérer pour préserver la biodiversité, il est important de pouvoir l'évaluer. Comme on l'a vu, cela n'est pas facile car il n'y a pas un seul indicateur intégrateur, et au contraire de multiples facettes à prendre en compte. Pour tenter de surmonter cette difficulté de façon très pragmatique, l'indice de biodiversité potentielle (IBP) a été développé avec l'aide d'INRAE. Cet indice est destiné à être une aide à la gestion forestière utilisable sans expertise poussée de la biodiversité. Ce n'est donc pas une « mesure » écologique de la biodiversité, il y a des aspects (facettes) qui ne sont pas du tout pris en compte par l'IBP. Cependant, les tests réalisés semblent montrer que cette approximation est suffisante pour orienter positivement les pratiques des gestionnaires qui viseraient à mieux préserver la biodiversité de leurs peuplements. A signaler que l'IBP porte sur des peuplements homogènes et n'est pas adapté (pour le moment) pour évaluer la biodiversité d'un massif ou d'une propriété : il n'y a pas de sens à faire une moyenne des valeurs mesurées dans différents peuplements (cf les réflexions sur les échelles spatiales).

Facteurs IBP

Les 10 facteurs évalués par l'IBP sont connus pour avoir des rôles très importants pour la biodiversité. Il faut insister sur le fait que ce ne sont pas les seuls facteurs importants pour la biodiversité, il y en a d'autres (ex : fertilité du sol, disponibilité en eaux, fragmentation) mais ils sont pour le moment trop difficiles à mesurer ou les connaissances sont trop lacunaires pour les prendre en compte dans l'IBP. Sept facteurs sont directement liés à la gestion forestière et 3 sont de l'ordre du contexte sur lequel la gestion n'a pas ou peu de prise. On peut les passer en revue rapidement :

- **Les 1) essences autochtones : les essences introduites apportent une diversité d'arbres mais elles abritent beaucoup moins d'autres espèces que les espèces autochtones avec lesquelles ont co-évolué un grand nombres d'autres espèces.**
- **La 2) stratification de la végétation : la diversité de structure, avec plusieurs strates forme une superposition d'habitats propices à des espèces variées**

- **Les 3) gros bois morts au sol ou 4) sur pied sont connus pour abriter des espèces particulières, devenus rares, et qui ne menacent pas les arbres vivants, au contraire.**
- **Les 5) très gros arbres vivants et ceux 6) porteur de dendro-microhabitats sont maintenant largement reconnus pour être très importants pour la biodiversité et comme réservoir pour recoloniser d'autres milieux**
- **Les 7) clairières fleuries et les espaces ensoleillés offrent des conditions importantes pour certaines espèces ou pour des phases de leur cycle de vie**
- **8) L'ancienneté de l'état boisé est un facteur très important pour la biodiversité. La préservation des forêts ancienne et plus encore des vieilles forêts (ancienne et sur-mature) est prioritaire car elles ne sont reconstituables**
- **Les milieux 9) aquatiques et 10) rocheux intraforestiers abritent des cortèges particuliers d'espèces qu'on ne trouve pas dans les milieux homologues hors forêt.**

Enjeux des politiques

Les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt sont à mettre en relation avec les enjeux d'atténuation et adaptation aux dérèglements climatiques, avec leurs conséquences comme les attaques parasitaires, les risques accrus d'incendie, de sécheresse ou de tempête. Les choix de gestion ne sont pas faciles à définir car les connaissances sont trop partielles et les simulations ou analyses de situations ne dégagent pas de recommandation claire. Faut-il plus couper, plus rapidement pour avoir plus de bois à la place des autres produits et influer plus rapidement sur les dynamiques d'évolution, au détriment de la biodiversité, ou bien au contraire conserver plus longtemps les forêts avec une sylviculture préventive et moins perturbatrice (couvert continu par exemple), au risque de subir des évènements catastrophiques ? Les arbitrages ne sont pas évidents. On peut cependant avancer 2 pistes de réflexions : la diversité est un atout qui peut être favorisé par des actions moins couteuses et prudentes ; les situations sont très diverses selon les régions, les conditions, etc. et elles requièrent des ajustements locaux adaptés aux territoires plutôt qu'une politique unique appliquée globalement.

Liens à la société

Enfin, la biodiversité présente une autre dimension très importante à avoir en tête pour penser à sa gestion : les citoyens y sont sensibles, ils et elles ont des avis à son sujet, des vécus, des ressentis, voire des sentiments pour la biodiversité. Ils et elles ont aussi des connaissances très fines de leur biodiversité et accès à beaucoup plus d'informations que par le passé. Dés lors, une partie de la société de plus en plus active se sent aussi en responsabilité et concernée par le devenir de la biodiversité. Elle vise à s'impliquer plus fortement dans la gestion des forêts. On constate aussi dans le même temps une diversification des points de vue et expériences des propriétaires et gestionnaires forestiers. C'est un changement de fond très puissant potentiellement qui, je pense, devra conduire le monde forestier à des évolutions fortes, comme il a sut le faire par le passé.

Notes Personnelles

Notes Personnelles

Notes Personnelles

Notes Personnelles

Le conseil d'administration vous remercie pour votre participation à l'Assemblée génération 2023 Nous vous souhaitons une belle rentrée forestière, D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine sous une forme nouvelle, dans le cadre d'un syndicalisme forestier breton renouvelé et renforcé!

La réussite de cette AG a reposé sur la contribution active des membres du bureau, de tous nos partenaires et de Mr Marc Deconchat. Nous les en remercions chaleureusement.

Rejoindre demain le syndicat forestier breton c'est :

- « Transformer nos premiers essais »
- Être fier de notre gestion durable
- Ne pas laisser le monopole de l'écologie aux associations environnementales